

Secrétariat général

Dossier suivi par le CRC1 Philippe Penther

Tél. +33 (0) 2 56 31 25 65

Mail : philippe.penther@shom.fr

philippe.penther@intradef.gouv.fr

BREST, le 15 juillet 2019.

N° 44 Shom/SG/NP

Objet : Délégation de signature du directeur général : décision de mise en service et barèmes de tarifs.

T. abrogé : Décision n° 02 Shom/SG/NP du 13 janvier 2017.

L'ingénieur en chef de l'armement Laurent Kerléguer,
Directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu la délibération SHOM-CA29-09Da du 8 décembre 2016 accordant une délégation au directeur général du Shom en matière tarifaire,

décide :

Délégation est donnée à M. l'ingénieur en chef de l'armement Jean-Claude Le Gac, directeur des opérations, de la production et des services pour signer, au nom du directeur général, les décisions de mise en service des :

- produits et services inscrits ou à inscrire aux catalogues du Shom ;
- répertoires et barèmes de tarifs.

Cette délégation est transmissible au responsable assurant la suppléance du directeur des opérations, de la production et des services sans qu'il soit nécessaire de le mentionner sur l'ordre de suppléance.

Signé : Laurent Kerléguer.

Destinataires : Toutes directions, divisions et départements.

Copies intérieures : DG - SG/JUR (RAA) - Archives (SG 01.04)
